



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

## AGGLOMÉRATION RIVELAC

Agglomération Rivelac  
Route Pra de Plan 18 — 1618 Châtel-St-Denis



## Éditorial

Le Plan directeur intercommunal — Projet d'agglomération de 5e génération est la première planification régionale en aménagement du territoire avec l'ensemble des communes de Rivelac.

Ce projet, débuté fin 2022, a été développé durant toute l'année 2023. Ce travail conséquent a été entrepris par les acteurs et actrices du projet, que ce soit les mandataires, le bureau technique d'agglomération, les responsables techniques des communes, les municipaux et municipales, les cantons ou encore les partenaires régionaux. Plus d'une centaine de séances ont eu lieu afin de poser les bases d'un projet commun en termes de mobilité, urbanisation, paysage, environnement, énergie et tourisme. Dans ce cadre, les acteurs et actrices du projet ont dû (re) trouver un langage et des objectifs communs afin d'élaborer ce projet de territoire. Celui-ci sera amené à se compléter au fil des générations successives de projet d'agglomération.

La Co-présidence tient à remercier les nombreux intervenants et intervenantes pour leur implication tout au long de l'année 2023, et se réjouit de pouvoir présenter ce projet de territoire au public en 2024.

Elise Kaiser, Co-présidente du COPIL

16 mai 2024

# Table des matières

---

<b>Éditorial</b>	<b>2</b>
<hr/>	
<b>1. Agglomération Rivelac</b>	<b>4</b>
Mission	4
Comité de pilotage	6
Co-présidence	6
Bureau du COPIL	7
Groupe technique	7
Bureau d'agglomération	7
<hr/>	
<b>2. Planifications directrices régionale</b>	<b>8</b>
Plan directeur intercommunal/projet d'agglomération de cinquième génération (PDI-PA5)	8
La stratégie régionale des zones d'activités (SRGZA)	13
Plan directeur régional de la Veveyse (PDR Veveyse)	14
<hr/>	
<b>3. Autres activités</b>	<b>15</b>
Axe cyclable Vélolac	15
Communication	16
Convention actualisée	16
<hr/>	
<b>4. Rapport Financier</b>	<b>17</b>
Budget 2023	17
Comptes 2023	18
Solde de la réserve	18

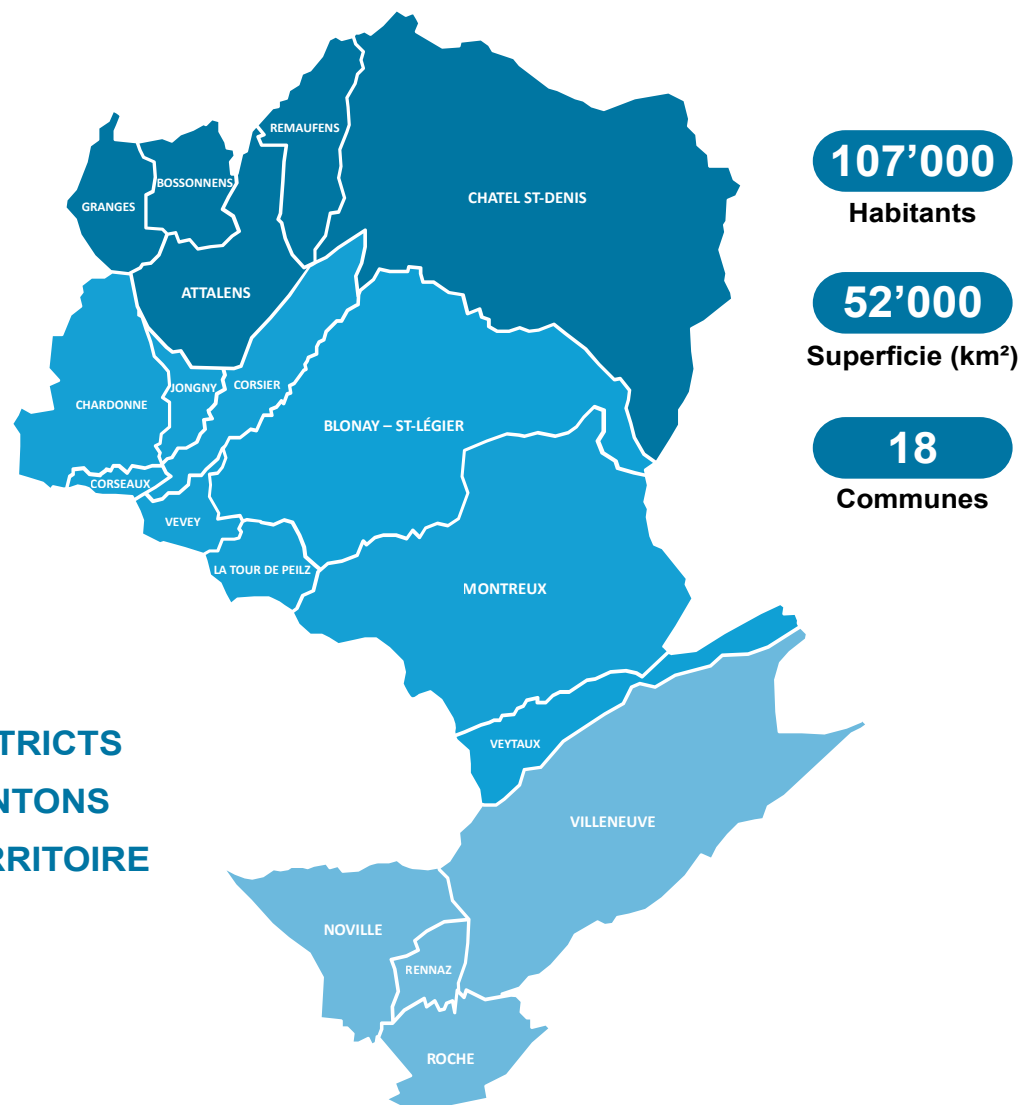
# 1. Agglomération Rivelac

## Mission

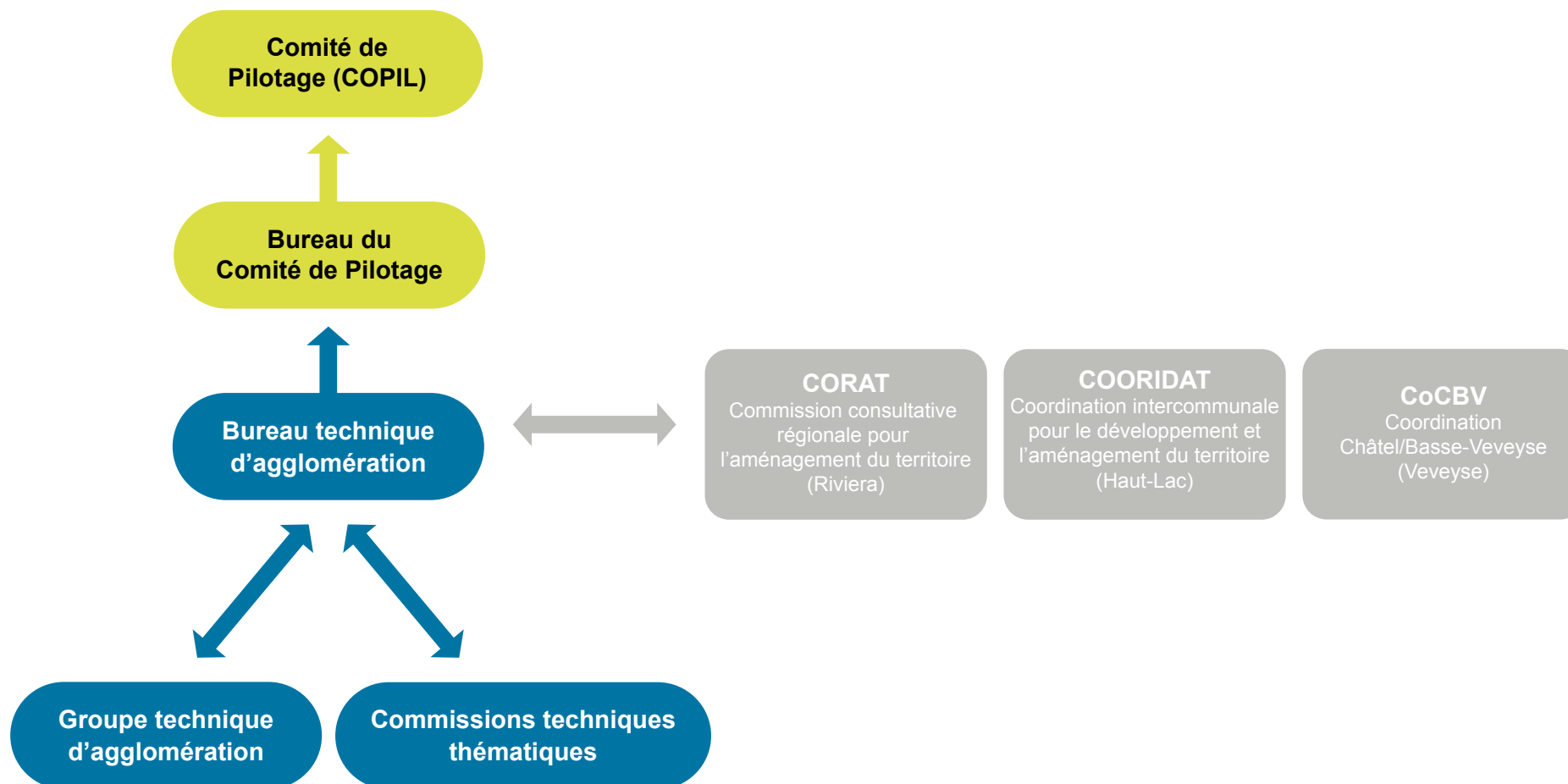
Sur un large territoire, composé de 18 communes, situées sur 2 cantons, Agglomération Rivelac (**Riviera** — **Veveyse** — Haut **Lac**) a pour mission de mener l'élaboration du projet d'agglomération de cinquième génération (PA5) pour l'ensemble des communes faisant partie du périmètre fédéral de l'agglomération Vevey-Montreux.

En parallèle, Agglomération Rivelac vise à élaborer les plans directeurs intercommunaux (PDI) pour les communes vaudoises du périmètre.

De plus, Agglomération Rivelac élabore divers projets et participe à leurs mises en œuvre, tels que la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ou la Voie verte. En collaboration étroite avec les communes et les cantons de Fribourg et Vaud, elle veille à la coordination des planifications directrices régionales et cantonales.



## Organisation et tâches



## Comité de pilotage

L'organe décisionnel est le Comité de pilotage (COFIL). Il comprend un·e représentant·e de l'exécutif de chacune des 18 communes membres ainsi que des représentant·e·s politiques et techniques des cantons de Vaud et de Fribourg. Participent aussi, en tant qu'invité·e·s aux séances du COFIL, les représentant·e·s techniques de Promove, Chablais Région et de l'Association des Communes de la Veveyse.

Le COFIL prend les décisions stratégiques, valide les comptes et adopte le budget de l'organisation.

Le COFIL s'est réuni à quatre reprises, les 23 mars, 22 juin, 28 septembre et 30 novembre.

Sont membres du COFIL :

[M<sup>me</sup> Elise Kaiser](#), la Tour-de-Peilz, Co-présidente  
[M. Pierre-Alain Karlen](#), Noville, Co-président  
[M. Roland Mesot](#), Châtel-Saint-Denis, Co-président  
[M. Didier Castella](#), Conseiller d'État, État de Fribourg  
[M<sup>me</sup> Christelle Luisier Brodard](#), Conseillère d'État, État de Vaud  
[M. André Blunsch](#), Attalens  
[M. Thierry Blanc](#), Roche  
[M. Antoine Dormond](#), Vevey

[M. Stéphane Dorthe](#), Remaufens  
[M<sup>me</sup> Muriel Ferrara](#), Rennaz  
[M. Thierry George](#), Blonay — St-Légier  
[M. Pierre-Alain Maïkoff](#), Chardonne, depuis juillet remplace [M. Fabrice Neyroud](#)  
[M. Savio Michellod](#), Granges  
[M. Christian Minacci](#), Corseaux  
[M. Marcos Pirès Mendes](#), Bossonnens, depuis juillet remplace [M<sup>me</sup> A. Lyse Menoud](#)  
[M<sup>me</sup> Arianne Rouge](#), Corsier-sur-Vevey  
[M. Jean-Luc Sansonnens](#), Jongny  
[M. Ludovic Sherif](#), Veytaux  
[M. Léonard Studer](#), Villeneuve  
[M. Caleb Walther](#), Montreux

Sont membres du COFIL avec voix consultative :

[M. François Genoud](#), Préfet de la Veveyse, État de Fribourg  
[M. Alain Turatti](#), État de Vaud depuis juin remplace [M<sup>me</sup> Sandra Brahy](#)  
[M. Federico Molina](#), État de Vaud  
[M. Samuel Russier](#), État de Fribourg  
[M<sup>me</sup> Corinne Margalhan-Ferrat](#), Agglomération Rivelac

Sont invité·e·s au COFIL :

[M<sup>me</sup> Sylvie Cornut](#), État de Vaud  
[M. André Droux](#), Association des Communes de la Veveyse  
[M. Bernard Schmid](#), Promove  
[M. Norbert Zufferey](#), Chablais Région

## Co-présidence

La co-présidence, constituée de représentant·e·s des exécutifs communaux de chacune des trois régions de l'agglomération, se compose de la manière suivante :

[M<sup>me</sup> Elise Kaiser](#), Conseillère municipale de La Tour-de-Peilz, pour les communes de la Riviera  
[M. Pierre-Alain Karlen](#), Syndic de Noville, pour les communes du Haut-Lac  
[M. Roland Mesot](#), Conseiller communal de Châtel-Saint-Denis pour les communes de la Veveyse fribourgeoise

La présidence formelle est exercée, à tour de rôle pour une année, par un·e des trois co-président·e·s. M. Roland Mesot du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, puis M<sup>me</sup> Elise Kaiser du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

La co-présidence s'est réunie à 11 reprises, les 17 janvier, 22 février, 15 mars, 21 avril, 24 mai, 11 juillet, 17 août, 6 septembre, 19 septembre, 7 novembre, 22 novembre et 14 décembre.



## Bureau du COPIL

L'organe de conduite des travaux d'Agglomération Rivelac est le Bureau du COPIL.

Il supervise les affaires courantes de l'organisation et prépare les séances du Comité de pilotage.

Il s'est réuni à 10 reprises, les 26 janvier, 9 mars, 30 mars, 27 avril, 7 juin, 6 juillet, 24 août, 5 octobre, 16 novembre, 14 décembre.

Sont membres du Bureau du COPIL :

[M<sup>me</sup> Elise Kaiser](#), La Tour-de-Peilz,

Co-présidente

[M. Pierre-Alain Karlen](#), Noville, Co-président

[M. Roland Mesot](#), Châtel-Saint-Denis,

Co-président

[M<sup>me</sup> Sylvie Cornut](#), Canton de Vaud, depuis

juin remplace [M<sup>me</sup> Sandra Brahy](#)

[M. Antoine Dormond](#), Vevey

[M. Thierry George](#), Blonay — Saint-Légier

[M<sup>me</sup> Corinne Margalhan-Ferrat](#), Agglomération

Rivelac

[M. Christian Minacci](#), Corseaux

[M. Samuel Russier](#), Canton de Fribourg

[M. Caleb Walther](#), Montreux

## Groupe technique

Le Groupe technique est composé de représentant·e·s des services techniques des communes membres et de représentant·e·s des services cantonaux. En se réunissant à plusieurs reprises sur l'année, il assure le suivi technique des dossiers de Rivelac.

## Commissions régionales d'aménagement

Les commissions suivantes, en place dans les différentes régions et présidées par les Co-président·e·s du COPIL, relaient les travaux de l'Agglomération, ce sont :

- la Commission régionale d'aménagement du territoire (CORAT), présidée par [M<sup>me</sup> Elise Kaiser](#), pour les communes de la Riviera,
- la Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire (Cooridat), présidée par [M. Pierre-Alain Karlen](#) pour les communes du Haut-Lac,
- la Coordination des communes de Châtel-Saint-Denis et de la Basse-Veveyse (CoCBV), présidée par [M. Roland Mesot](#) pour les communes de la Veveyse fribourgeoise.

## Bureau d'agglomération

De manière provisoire, le bureau d'agglomération a déménagé sur la commune de Châtel-St-Denis à fin septembre 2023. Le bureau coordonne toutes les activités administratives, techniques et financières, en lien avec l'agglomération. Il est passé de 2.4 EPT au 1<sup>er</sup> janvier à 2.7 EPT au 31 décembre.

Il se compose de [M<sup>me</sup> Corinne Margalhan-Ferrat](#), directrice, [M. Johan Grossmann](#), chef de projet mobilité, [M<sup>me</sup> Emmanuelle Courvoisier-Leite](#), assistante de direction et [M. Guillaume Guex](#), assistant de direction (à partir du 1<sup>er</sup> juin). Aussi, par le budget 2024, le COPIL a validé le renforcement du bureau technique par l'ajout d'un poste d'urbaniste.

## 2. Planifications directrices régionale

### Plan directeur intercommunal/projet d'agglomération de cinquième génération (PDI-PA5)

2022	2023	2024
Établissement du cahier des charges, appel d'offres et convention de financement	Élaboration concertée du PDI-PA5, définition de la vision, des stratégies, besoins d'actions, mesures d'infrastructure de mobilité	Finalisation du rapport et du volet opérationnel, examen préalable, consultation publique

#### Deux outils, une planification

Le plan directeur intercommunal est un outil de coordination des politiques publiques ayant un impact sur le territoire. Il a été rendu obligatoire pour les communes de la Riviera et du Haut-Lac par la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) de l'État de Vaud. Il renvoie pour son contenu aux directives pour les projets d'agglomération.

Le projet d'agglomération est un programme fédéral visant à améliorer le trafic dans les agglomérations suisses, notamment en coordonnant étroitement l'urbanisation et les transports.

Agglomération Rivelac a choisi de réunir ces deux outils en un seul document de planification qui puisse répondre aux exigences cantonales et fédérales. Outre l'efficacité d'une telle démarche, cela permet de disposer de planifications régionales parfaitement coordonnées et de faciliter leur mise en œuvre.

#### Cinq thématiques clés

La coordination urbanisation, paysage et mobilité étant au cœur du programme pour le trafic d'agglomération, ces trois thématiques se retrouvent naturellement à la base et aux centres de tous les projets d'agglomération.

En plus de ces thématiques de base, l'agglomération Rivelac a choisi d'intégrer la thématique de la planification territoriale touristique au PDI-PA5, au vu de l'importance de ce sujet pour la Riviera, qui est l'un des trois pôles touristiques cantonaux identifiés par le Plan directeur cantonal vaudois.

Enfin, la Loi sur l'énergie (LVLEne) de l'état de Vaud rend obligatoire le traitement de l'énergie dans les Plans directeurs intercommunaux.

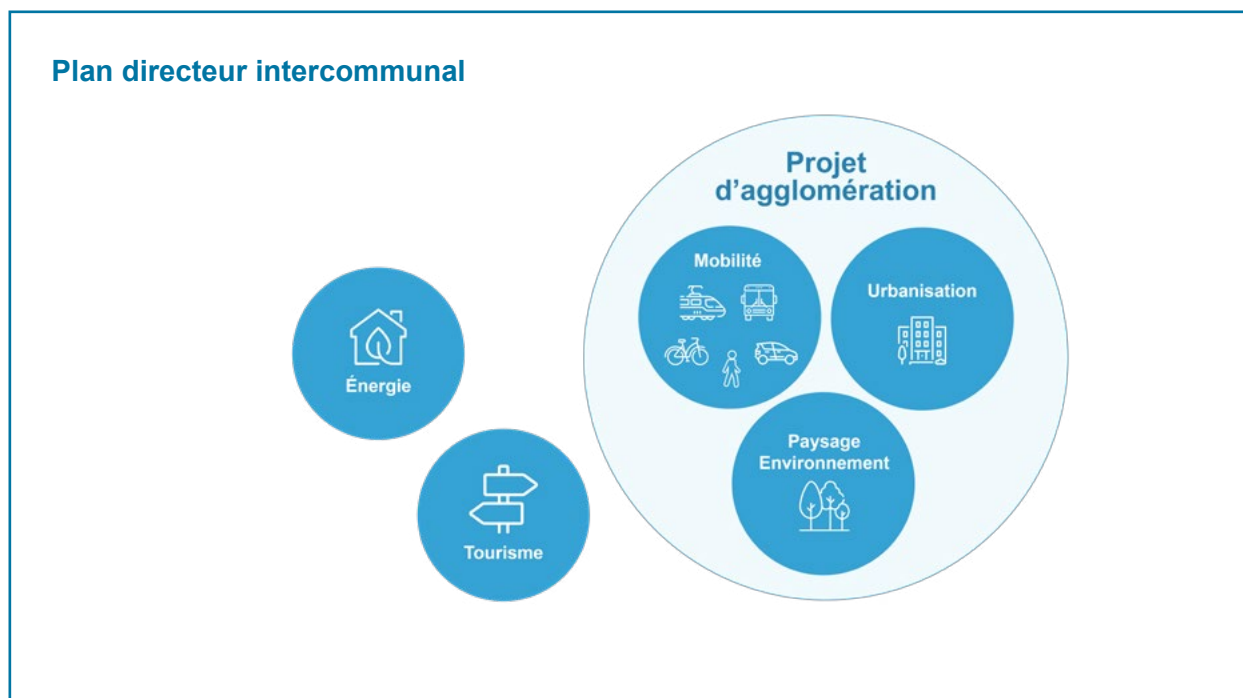


Ainsi ces cinq thématiques sont traitées de manières coordonnées dans le PDI-PA5, chacune ayant des aspects transversaux qui doivent être pris en compte dans les autres thématiques.

### Une vision de l'aménagement pour 2040

Le PDI-PA5 étant la première planification sur l'entier du périmètre de Rivelac, un travail important a été réalisé au début de l'année 2023 pour concilier toutes les visions communales en une vision régionale harmonisée et cohérente à l'horizon 2040.

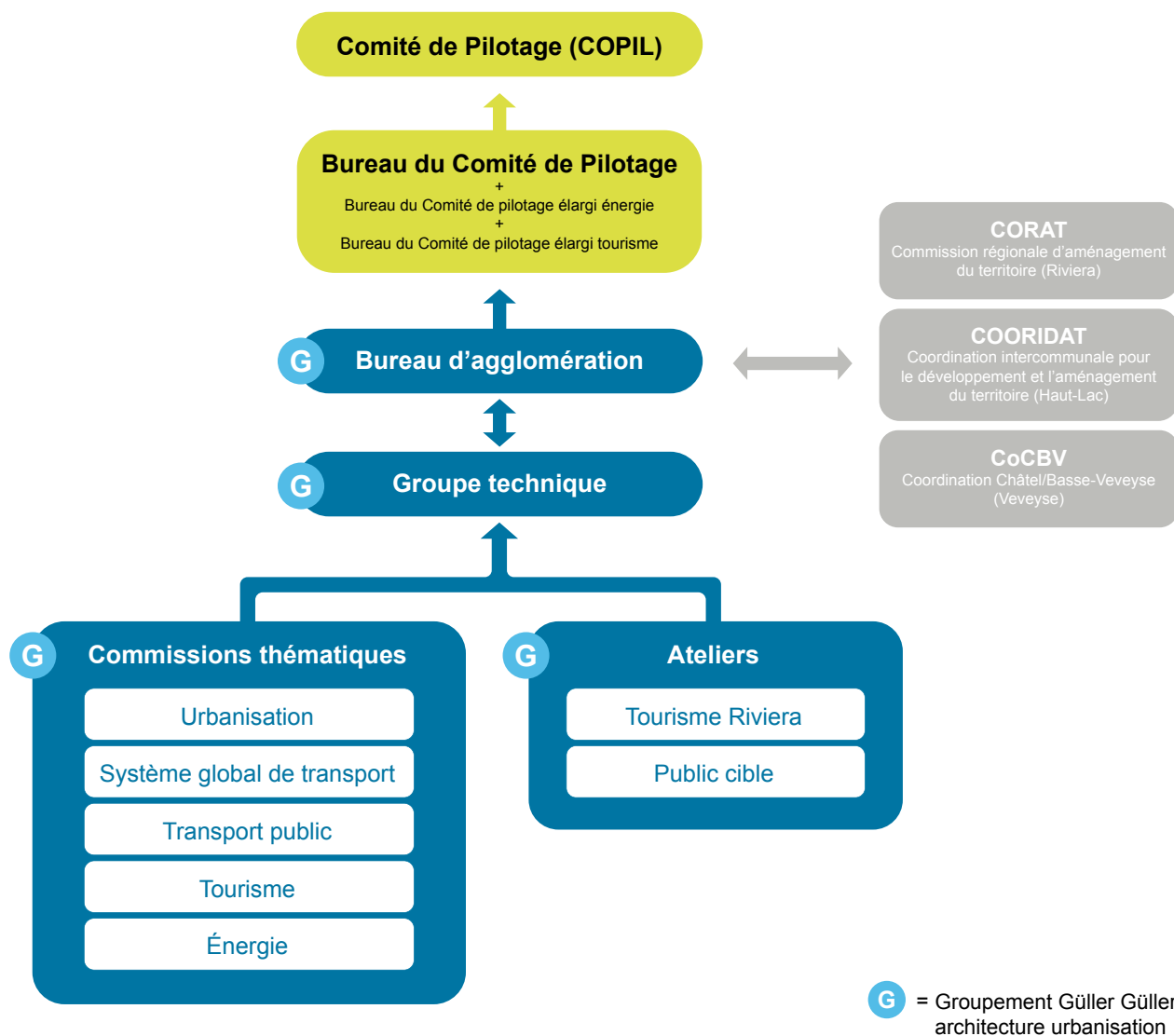
Dans ce cadre, les représentant·e·s des communes ont dû se créer un vocabulaire commun pour s'accorder sur des thématiques stratégiques, telles que l'accueil des habitants et emplois, le rôle de chaque centralité dans le fonctionnement futur de Rivelac, l'évolution des déplacements... Ces grandes lignes stratégiques ont permis d'orienter le travail plus fin sur chacune des thématiques.



### Implication large des entités concertées

Une organisation de projet qui puisse traiter tant de thématiques spécifiques que de la vision générale a été mise en place pour le bon fonctionnement du projet.

### Plan directeur intercommunal / projet d'agglomération de cinquième génération (PDI-PA5)



## Un travail thématique avec les communes et les cantons

Afin de suivre les travaux prévus dans chacune des thématiques, des commissions spécifiques ont été mises sur pied. Celles-ci sont constituées des technicien·e·s des communes et des cantons en charge de la thématique. Pour les communes n'ayant pas de technicien·e·s en charge de la thématique, c'est le membre de l'exécutif responsable qui y participe.

### Commission thématique urbanisation

Le rôle de cette commission est de définir les capacités d'accueil du territoire, en fonction des outils cantonaux (territoire d'urbanisation, périmètre compact, secteur stratégique) et des plans d'affectation communaux en force ou à venir. Elle doit également assurer la bonne coordination avec les stratégies relatives aux zones d'activités développées par la Veveyse, la Riviera et le Haut-Lac.

### Commission thématique système globale de transport

Cette commission suit la réflexion sur la cohabitation et la priorisation des différents modes sur les réseaux existants de Rivelac. Un accent particulier est mis sur les réseaux de bus, voiture et piétons/vélo, les réseaux ferroviaires étant de compétence cantonale/régionale. L'objectif du système global de transport est de garantir à terme une exploitation fluide des réseaux existants.

### Commission thématique transport public

En plus des technicien·e·s des communes et des cantons, cette commission intègre des membres des entreprises de transport public actives sur la région (TPC, TPF, VMCV, MOB/MVR). Cette commission assure une bonne coordination avec la stratégie VMCV 2030 (en cours d'élaboration en 2023) ainsi que l'élargissement de cette stratégie 2030 à l'ensemble du territoire et sa coordination avec l'ensemble des thématiques du PDI-PA5.

### Commission thématique tourisme

En plus des technicien·e·s des communes et des cantons, cette commission intègre les organismes en charge du tourisme de destination/produit (Montreux — Vevey tourisme, PROMOVE, Chablais Région, Association des communes de la Veveyse). Cette commission a dans un premier temps élaboré une conception territoriale touristique pour la Riviera qui vient soutenir les stratégies de Montreux — Vevey Tourisme et PROMOVE, puis coordonné celle-ci avec les stratégies existantes en Veveyse (PDR Veveyse) et Chablais (PDR Alpes Vaudoises).

### Commission thématique énergie

Cette dernière commission a permis de consolider le diagnostic en matière énergétique, d'orienter la stratégie régionale et de proposer les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs définis dans la stratégie y relative.

### Une élaboration concertée

Le travail effectué sur la vision, les objectifs généraux pour l'agglomération en termes d'urbanisation, de mobilité ou de tourisme s'est ponctuellement appuyé sur un public plus large afin de tester les orientations définies avec les communes :

- 23 février, atelier sur le diagnostic touristique, intégrant des membres de l'activité touristique de la Riviera (représentant·e·s des restaurants, des hôtels, des événements à portée supra-régionale)
- 7 juin, atelier sur la vision urbanisation — mobilité, avec des représentants des législatifs communaux, et des représentant·e·s d'associations actives dans ces domaines (ATE, TCS, WWF, Pro-vélo, ...)
- 22 juin, un atelier sur les stratégies touristiques, avec les mêmes représentant·e·s que le premier

### Une assise sur des structures existantes

Enfin pour faire le lien entre l'ensemble de ces thématiques dans un « fil rouge » commun, le projet s'est appuyé sur des organes préexistants et compétents sur les questions d'aménagement du territoire et de mobilité :

- CORAT/COORDAT/CoCBV
- Groupe technique de Rivelac
- Bureau du COPIL/COPIL Rivelac

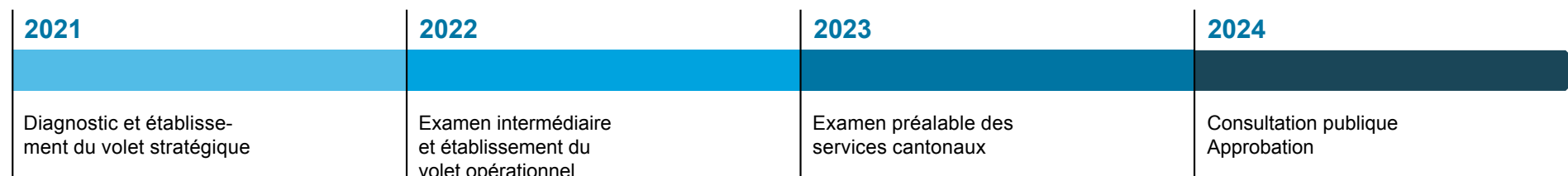
### Une élaboration participative

Ce processus et le traitement de l'ensemble de ces thématiques ont nécessité une coordination importante avec et entre les communes. Au total plus de 120 séances ont été organisées en 2023 pour faire avancer le projet du PDI-PA5, dont plus de 80 avec des membres du groupement en charge du projet.

### Un projet publié en 2024

Conformément à la procédure vaudoise, le PDI-PA5 sera rendu public après l'examen préalable cantonal du projet. À l'automne 2024, l'ensemble des contenus du projet seront ainsi présentés aux membres des législatifs communaux puis aux habitant·e·s de Rivelac.

## La stratégie régionale des zones d'activités (SRGZA)



### Une obligation fédérale, cantonale puis régionale

La dernière révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire oblige les cantons à mettre en place un système de gestion des zones d'activités, garantissant globalement une utilisation rationnelle de ces zones (Art. 30a al. 2 OAT). Le Conseil d'État vaudois a opté pour une approche régionale de cette stratégie, demandant aux régions et aux agglomérations de mettre en place une stratégie régionale de gestion des zones d'activités, qui prenne la forme d'un plan directeur intercommunal sectoriel (Ligne d'action D1 et mesures D11 et D12 du Plan directeur cantonal vaudois). Les résultats de ce plan directeur intercommunal sectoriel seront reversés au PDI-PA5 et ainsi coordonnés aux stratégies sectorielles de l'urbanisation et de la mobilité.

### Une thématique prioritaire pour la Riviera et le Haut-Lac

L'espace pour le développement du secteur secondaire étant fortement contraint sur la Riviera et le Haut-Lac, les communes ont réaffirmé, à différentes occasions, leur objectif de mettre à disposition des zones d'activités répondant aux besoins actuels et futurs de l'économie, permettant d'améliorer la part d'emplois par habitant et de soutenir le secteur secondaire.

Le principal enjeu de cette stratégie est d'offrir les conditions-cadres nécessaires à la sauvegarde ainsi qu'au développement des activités secondaires dans la région. Il s'agit donc notamment de réserver des terrains pour relocaliser les entreprises du secondaire qui se retrouvent limitées par un emplacement qui n'est plus adapté à leur activité. Cette stratégie a aussi pour but de maintenir et développer des emplois dans un secteur important pour la région.

### Examen préalable

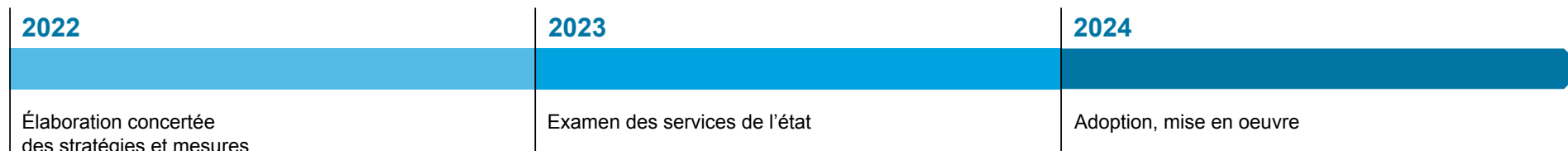
Suite à l'examen intermédiaire (2022), l'élaboration du dossier s'est poursuivie et s'est finalisée à la fin de l'année 2022. Une première version V0 a été présentée aux communes afin qu'elles puissent faire un retour. Toutes les remarques ont été reçues entre le 31 janvier et le 17 février 2023. Les mandataires ont alors adapté le dossier.

Cet examen intermédiaire et la consultation communale ont permis de mettre en exergue la complexité du maintien de l'activité secondaire dans une région qui connaît des tensions importantes sur l'immobilier. S'agissant toutefois d'une volonté forte des communes de Rivelac, plusieurs rencontres techniques et politiques avec les services cantonaux ont permis de trouver des solutions communes aux remarques issues de l'examen intermédiaire, et ce en vue de l'examen préalable.

Un processus d'envoi a été mis en place. Le dossier adapté a été envoyé aux Municipalités pour la dernière validation.

### Plan directeur régional de la Veveyse (PDR Veveyse)

Les communes de la Veveyse sont en cours de validation de leur Plan directeur régional. Celui-ci a été envoyé en mai 2023 aux services cantonaux Fribourgeois pour l'Examen final, suite à sa validation par la Conférence des Syndics de la Veveyse. Suite au rapport d'examen de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le dossier est en cours de finalisation. Le bureau technique d'Agglomération assure la coordination avec le PDI-PA5, notamment en participant aux commissions d'aménagement et de mobilité de l'ACV.



## 3. Autres activités

### Axe cyclable Vélolac

2022	2023	2024
	Appel d'offre (gré à gré), convention de financement, concept, définition des itinéraires	Consolidation du dossier et intégration des mesures au PDI-PA5 en vue de leur cofinancement
<p><b>Un projet supra-communal piloté par Rivelac</b></p> <p>En parallèle du PDI-PA5, cinq communes voisines, situées au bord du lac, ont souhaité définir un tracé cyclable sûr, direct et continu qui les relierait. L'objectif étant pour elles de pouvoir inscrire ensuite des mesures au PDI-PA5 en vue de leur cofinancement par la Confédération.</p> <p>Suite à la demande de ces cinq communes, le COPIL Rivelac a ainsi validé le pilotage de l'étude par le bureau technique d'agglomération, le financement de la réflexion étant lui couvert par les communes concernées, via une convention de financement dédiée réalisée par Rivelac.</p>	<p><b>Un potentiel et des contraintes</b></p> <p>Sur les terrains favorables à la pratique du vélo (à plat, proches du lac) des communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Veytaux et Villeneuve se trouvent approximativement 60'000 habitant·e·s et 30'000 emplois. Les urbanisations existantes, la densité d'habitant·e·s et de services, les proximités entre les centralités rendent l'usage du vélo très pertinent pour un grand nombre de déplacements dans ce secteur. L'itinéraire cyclable devra donc permettre des liaisons de courte, moyenne et longue distance.</p> <p>Ce territoire est toutefois très contraint, avec des pentes d'un côté et le Léman de l'autre, l'espace entre ces deux marqueurs géographiques étant lui déjà fortement utilisé. L'itinéraire cyclable défini prend donc des chemins et routes</p>	<p>existants ou propose des pistes cyclables en bordure de chaussée lorsque l'espace rue le permet. Dans les zones les plus contraintes et ne bénéficiant pas d'itinéraires alternatifs qualitatifs (p.ex.: traversée de Territet), des bandes cyclables seront tout de même aménagées.</p> <p><b>Une charte en vue d'aménager la « vélolac »</b></p> <p>L'étude réalisée contient également une charte, qui permettra ensuite à chacune des cinq communes de pouvoir aménager individuellement ses tronçons tout en maintenant une cohésion d'ensemble. Une partie importante des tronçons constituant cet axe a été ensuite inscrite au PDI-PA5 en vue d'une réalisation entre 2028 et 2032.</p>



## Communication

Agglomération Rivelac continue à renforcer et développer sa communication envers la population et les communes.

### Site internet

Au fur et à mesure des projets et des événements, des informations ont été ajoutées sur notre site internet. 9 nouveaux articles ont permis de communiquer sur l'avancement de l'élaboration du PDI-PA5, ainsi que sur d'autres activités de l'agglomération.

### Newsletter

La première newsletter de l'agglomération a été diffusée en mai 2023. Celle-ci contenait des informations sur le calendrier du PDI-PA5, ainsi que sur les ateliers tourisme et énergie, puis un état des lieux de la SRGZA, ainsi qu'une première communication sur le projet de la voie verte entre Vevey et Villeneuve.

### Décisions du Bureau du COPIL

À partir de janvier 2023 et dans le but de permettre une transmission continue de l'information, les communes ainsi que le COPIL reçoivent l'ordre du jour et les décisions prises par le Bureau du COPIL.

## Informations aux communes

Les co-président·e·s ainsi que la directrice du bureau d'agglomération ont poursuivi la rencontre des communes et ont donc mené des séances d'information sur les travaux effectués par Agglomération Rivelac auprès de la population, ainsi que des exécutifs et des législatifs des communes qui le souhaitent.

## Convention actualisée

### Une convention clarifiée

La convention intercantonale n'ayant été prévue temporellement que pour la mise en place d'une structure propre à Rivelac, plusieurs articles n'étaient plus valides ou pertinents en 2023. Ainsi, une mise à jour de cette base juridique était nécessaire, sans toutefois en faire une refonte fondamentale à ce stade.

### Un travail en commission

À la suite de la constitution de la commission chargée de l'actualisation de la convention de 2019, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022, la commission s'est rencontrée à 4 reprises en 2023, soit les 31 janvier, 7 mars, 19 avril et 10 mai.

Les rôles et fonctions des différentes personnes et organes ont été précisés et rattachés à des fonctions au lieu de personnes physiques ; le financement du bureau technique a été aligné avec son dimensionnement actuel et futur, celui des études d'importance régionale précisé ; et l'engagement des cantons rappelé. Par ailleurs, cette convention prévoit l'étude d'une structure intercantonale propre à Agglomération Rivelac dès le dépôt du PDI-PA5.

### Validation par les parties prenantes

Le projet de convention a été soumis et validé par le COPIL durant sa séance du 22 juin. À la suite des signatures par les exécutifs communaux et cantonaux, la convention est entrée en vigueur le 28 septembre 2023.

## 4. Rapport Financier

L'année 2023 était planifiée comme une année de transition entre le dimensionnement de démarrage du bureau technique, financé à hauteur de CHF 1.–/hab. des communes fribourgeoise et CHF 3.–/hab. des communes vaudoises et son dimensionnement pour l'élaboration et le suivi des projets d'agglomération avec un financement de CHF 2.–/hab. des communes fribourgeoises et CHF 6.–/hab. des communes vaudoises dès 2024. En ce sens le bureau technique s'est muni de compétence en urbanisme, avec l'arrivée en cours d'année d'une collaboratrice scientifique à 80 % dédiée aux questions d'urbanisation.

Comme convenu, la jonction financière en attendant l'augmentation de la participation des communes prévue en 2024 s'est faite sur le compte de «prélèvement sur réserve des exercices précédents».

### Budget 2023

<b>Bureau technique</b>	<b>585 841.00</b>
Personnel	520 801.00
Fonctionnement	65 040.00
<b>Études</b>	<b>55 000.00</b>
Étude SRGZA	40 000.00
Autres études	15 000.00
<b>Communication</b>	<b>10 000.00</b>
Communication	10 000.00
<b>Total des charges</b>	<b>650 841.00</b>

<b>Participation des membres</b>	<b>623 520.00</b>
Participation des communes	288 943.00
Participation du canton de Vaud (fonctionnement)	139 480.00
Participation du canton de Vaud (études)	20 000.00
Participation du canton de Fribourg	15 097.00
Prélèvement sur réserve des exercices précédents	160 000.00
<b>Total des revenus</b>	<b>623 520.00</b>
<b>Résultat</b>	<b>-27 321.00</b>

Il est à relever que le montant prévu au compte de l'étude SRGZA était basé sur la durée légale de l'examen intermédiaire de 3 mois. Cet examen ayant duré au total plus de 7 mois, le travail prévu à l'automne 2023 a été décalé au printemps 2024, réduisant ainsi significativement les charges liées à ce projet.

Au final, l'utilisation de la réserve des exercices précédents dans l'équilibrage des comptes de l'année de transition que constitue 2023 s'est avérée moins importante que prévue.

Le PDI-PA5 fait l'objet d'une convention dédiée et d'un financement séparé, pour lequel des précisions sont données à la page suivante.

## Comptes 2023

<b>Bureau technique</b>		<b>558 778.35</b>
Personnel		496 644.65
Fonctionnement		62 133.70
<b>Études</b>		<b>18 301.47</b>
Étude SRGZA		9 364.00
Autres études		8 937.47
<b>Communication</b>		<b>8 287.50</b>
Communication		8 287.50
<b>Total des charges</b>		<b>585 367.32</b>
<b>Participation des membres</b>		<b>442 553.50</b>
Participation des communes		276 709.50
Participation du canton de Vaud (fonctionnement)		145 532.00
Participation du canton de Vaud (études)		4 682.00
Participation du canton de Fribourg		15 630.00
<b>Autre revenu</b>		<b>15 315.15</b>
Remboursement traitements		15 315.15
<b>Prélèvement sur réserve des exercices précédents</b>		<b>127 498.67</b>
<b>Total des revenus</b>		<b>585 367.32</b>
<b>Résultat</b>		<b>0</b>

## Solde de la réserve

Attribution ou prélèvement sur la réserve		Solde
Résultat de l'exercice 2019	13 250.75	13 250.75
Résultat de l'exercice 2020	165 904.50	179 155.25
Résultat de l'exercice 2021	47 196.30	226 351.55
Résultat de l'exercice 2022	-57 102.87	196 248.68
Résultat de l'exercice 2023	-142 814.32	53 434.36

### Convention de financement du PDI-PA5

La convention de financement du PDI-PA5 qui règle la participation financière des communes a été adoptée par les exécutifs des 18 communes concernées en décembre 2022. Le COPIL a décidé, sur proposition du Bureau du COPIL, de séparer le financement du PDI-PA5 du budget de fonctionnement ordinaire d'Agglomération Rivelac. L'année 2023 a constitué l'essentiel de l'élaboration concertée du projet, les dépenses figurant dans le tableau ci-dessous sont donc conformes à l'avancement planifié et effectif du projet. Le montant restant sera utilisé pour adapter le dossier suite aux différentes phases de consultation et examen prévues en 2024.

	Budget de l'offre	Travail réalisé et montant facturé au 31.12.2023	Travail réalisé et montant facturé en %	Solde disponible
1. Lancement/prise de connaissance	12 115.00	12 115.00	100 %	0.00
2.1 phase d'élaboration concertée	273 455.00	236 809.00	86 %	37 646.00
2.2 études de base	219 967.00	196 599.00	89 %	23 368.00
3 phase d'examen	105 420.00	0.00	0 %	105 420.00
4. phase de validation	38 832.00	0.00	0 %	38 832.00
5. démarche participative	33 591.00	21 106.00	63 %	12 485.00
<b>Totaux</b>	<b>684 380.00</b>	<b>466 629.00</b>	<b>68 %</b>	<b>217 751.00</b>

